



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juin 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 13 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
7 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
10 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
12 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
14 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
16 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Claire COCHET
17 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
18 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
19 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
20 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
21 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
22 LE BOURGET DU LAC	T RAMEL Sandrine	
23 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
24 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
25 MERY	T ROULET Stéphane	
26 MOUXY	T FILIPPI Laurent	Pouvoir de Catherine RAVANNE
27 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
28 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
29 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
30 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
32 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
33 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
34 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
35 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
36 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
37 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
38 VOGLANS	T BERNON Martine	
39 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS	FERRARI Marina
CONJUX	SAVIGNAC Claude

¹ Sorti de la salle pour le vote du compte administratif

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 13 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 41 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 5 procurations

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2023

Exécutoire le : 29 JUIN 2023

Publiée le : 29 JUIN 2023

Visée le : 27 JUIN 2023

FINANCES

Budget Principal

AP/CP 033 – Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Révision n°2

*Vu l'article L2311-3-II du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 23 novembre 2021 approuvant le système d'aides financières en appui à la politique de l'habitat privé de Grand Lac dans le cadre de la mise en place d'une OPAH et de la PTRE
Vu la délibération du 22 février 2022 portant ouverture de l'APCP,
Vu la délibération du 24 janvier 2023 portant révision n°1 pour réajustement des crédits de paiement,*

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du PLH 2019-2025 et du Plan climat 2020-2025, la rénovation du parc de logement privé est un enjeu prioritaire.

Une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2021 afin de préciser les outils à mettre en place ainsi que les objectifs quantitatifs et qualitatifs de rénovation.

Il a été décidé de mettre en place deux outils :

- Une Opération programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour répondre aux enjeux suivants : précarité énergétique, autonomie des personnes, lutte contre l'habitat indigne, conventionnement du parc privé et lutte contre la vacance,
- Une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) pour accompagner les projets de rénovation énergétique.

L'objectif est de rénover de 1266 logements sur Grand Lac et les aides seront attribuées aux propriétaires pour un montant total de 4 120 000 € sur la période 2022-2026.

Les aides de Grand lac ont fait l'objet d'une délibération en date du 23 novembre 2021.

Le budget global est inscrit au PPI.

Afin de mettre en place l'OPAH et la PTRE pour la rénovation de logement dans le parc privé, un marché public a été lancé et sera confié à un opérateur qui aura pour mission d'accompagner sur la période 2022-2026 les propriétaires dans leurs projets de rénovation (accompagnement technique, administratif et financier). Le budget global est estimé à 920 000TTC.

Le montant global de l'Autorisation de Programme (AP) s'élève ainsi à 5 040 000€TTC décomposé en 4 120 000€ d'aides aux propriétaires et 920 000€ pour l'accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation.

Les crédits de paiement 2023 sont ajustés en fonction des nouvelles projections de versement des aides, mais l'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la révision n°2 de l'APCP relatif à l'OPAH et à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE).

Aix-les-Bains, le 20 juin 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



Le secrétaire de séance,
Florian MAITRE

- | |
|--------------------------------|
| - Délégués en exercice : 67 |
| - Présents : 38 |
| - Présents et représentés : 44 |
| - Votants : 44 |
| - Pour : 44 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

APCP033 - PTRE_OPAH Annexe

OPERATION	
Intitulé de l'opération :	APCP033 - PTRE/OPAH 2022-2025
Budget :	PRINCIPAL
Imputation analytique :	154-19 et 154-19AP
Montant initial de l'opération :	5 040 000,00 euros
Montant actualisé (révision n°1) :	5 040 000,00 euros →
Montant actualisé (révision n°2) :	5 040 000,00 euros →
dont :	Animation : accompagnement des propriétaires dans leur projet de rénovation
	4 120 000,00 euros
	4 120 000,00 euros
DEPENSES	
Dépenses réalisées 2022	0,00
Dépenses programmées 2023	380 000,00
Dépenses programmées 2024	260 000,00
Dépenses programmées 2025	210 000,00
Dépenses programmées 2026	70 000,00
TOTAL	920 000,00
	4 120 000,00
FINANCEMENTS prévus :	
Subventions attendues	Proposé 0,00
F.C.T.V.A. théorique	0,00
Emprunt	0,00
Autofinancement	5 040 000,00
TOTAL	5 040 000,00

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 27: Budget Principal AP/CP 033 - Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE) et Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Révision n.2

Date de transmission de l'acte : 27/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2023

Numéro de l'acte : D4604 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230620-D4604-DE

Date de décision : 20/06/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

